



**DPES 3**

Affaire suivie par :  
Marc HILDEBRANDT  
Béatrice VELIA

Tél : 02 62 48 10 02  
Mél : [mouvement2d2022@ac-reunion.fr](mailto:mouvement2d2022@ac-reunion.fr)

24 avenue Georges Brassens  
CS71003  
97743 ST DENIS CEDEX

Saint-Denis, le **18 MAR. 2022**

La rectrice

à

Mesdames, messieurs les chefs d'établissement du second degré,

Mesdames, messieurs les inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux,

Mesdames, messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale du second degré

**Objet : Mouvement spécifique des personnels enseignants du second degré détenteurs du CAPPEI (certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée) pour la rentrée 2022**

**Référence :**

BO spécial n° 6 du 28-10-2021 - arrêté ministériel du 25-10-2021 (NOR : MENH2231878A) - lignes directrices de gestion du 25-10-2021 (NOR : MENH2231955X) - note de service du 25-10-2021 NOR : MENH2231259N - Lignes directrices de gestion académiques – arrêté académique du mouvement intra académique 2022

Décret n° 2020-1634 du 21 décembre 2020 modifiant le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée

Circulaire n° 2017-026 du 14 février 2017

Note de service ministérielle du 21 décembre 2018 relative à la prise en compte du CAPPEI dans les opérations des mouvements académique et départemental

Dans le cadre de l'ouverture de postes spécialisés à des enseignants du second degré, des postes vacants ou susceptibles d'être vacants (PSV) à la rentrée 2022 (liste jointe en annexe) sont proposés dans le cadre d'un mouvement spécifique. Cette liste des postes en annexe sera actualisée au plus tard **le 08 avril 2022**.

Peuvent prétendre à ces postes les enseignants du second degré titulaires du CAPPEI ou du 2 CA SH et les stagiaires en cours de formation CAPPEI du second degré.

Les enseignants intéressés par cette candidature compléteront la fiche jointe en annexe et la retourneront à [mouvement2d2022@ac-reunion.fr](mailto:mouvement2d2022@ac-reunion.fr) entre **le 01 avril et 15 avril 2022**, délai de rigueur.



**RÉGION ACADÉMIQUE  
LA RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Division  
des Personnels de  
l'Enseignement du Second degré**

Le dossier comprend :

- la fiche jointe en annexe
- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation,
- le CAPPEI ou 2 CA SH.

Les enseignants qui seront retenus sur ces postes seront nommés à titre définitif.

Je vous remercie de procéder à l'information de l'ensemble des personnels placés sous votre responsabilité des modalités de mise en œuvre de ces différentes dispositions.

**Pour la rectrice et par délégation,  
La secrétaire générale adjointe**

**Maryvonne CLÉMENT**